



LES REPRESENTANTS CGT AU CHSCT

Arnaud CHASSAING Titulaire (DRFIP)
Bernard MOURGUES Titulaire (DOUANES)
Aurélien FERNANDEZ Titulaire (DRFIP)

Olivier NEDOBEJKINE Suppléant (DIRCOFI)
Axel ESCOT-SEP Suppléant (DRFIP)
Frédéric MANCINI Suppléant (DOUANES)

Christophe LARROUDE Expert Douanes

cgt.drifip33@dgfip.finances.gouv.fr

bernard.mourgues@douane.finances.gouv.fr

cgt.dircofi-sudouest@dgfip.finances.gouv.fr

COMPTE RENDU CHSCT DU 27 MAI 2016 : **TENTATIVE DE COUP DE FORCE DU PRESIDENT DU CHSCT33 :** **LES REPRESENTANTS DES PERSONNELS CLAQUENT LA** **PORTE !**

Depuis plusieurs semaines, les salariés du privé et du public sont vent debout contre la loi « Travail » qui organise la démolition de leurs droits et contre l'attitude du gouvernement qui passe en force en utilisant le 49-3.

Ce positionnement autoritaire fait des émules chez nos directeurs qui président les instances consultatives ce qui n'est pas un bon signe pour les agents du Ministère aux prises avec d'incessantes réorganisations. Illustration à la fin de ce compte rendu.

Malgré les attaques de ces derniers mois (cf.nos comptes rendus), l'ensemble des représentants du personnel démontrait leur bonne volonté en acceptant de se rendre à cette séance plénière alors même que la convocation et les documents avaient été transmis hors délai.

Pour autant, nous avons demandé le report de trois points DRFIP (- Renforcement du PRD, Transfert de la mission foncière du SIP de Bordeaux Sud Est à Bordeaux Nord-est, Relocalisation des emplois des brigades de vérification suite à la suppression de la 3^e brigade), considérant que le document manquant (relevé de conclusions de la commission technique relatif à ces projets) nous était indispensable avant d'émettre un quelconque avis.

Dans un premier temps, cette demande n'a provoqué aucune remarque de la part du président !

Nous avons donc débuté l'examen des autres points ;

Registres sante sécurité au travail (RSST) des directions

DIRCOFI

LES TALENTS CACHES DE LA DIRCOFI : La CGT s'étonne de l'attitude de cette Direction. Quand un placard fermé à clé menace de s'écrouler sur les agents : quelle solution d'urgence propose t-elle ? : chercher la clé ou fermer le bureau où se trouve le placard. Heureusement qu'ils ont trouvé la clé, car il s'agissait du local syndical !

Malgré les demandes répétées de la CGT, les représentants du personnel de la DIRCOFI n'ont toujours pas accès au RSST dématérialisé.

Or, il est essentiel que ces derniers puissent consulter les inscriptions faites par tous les agents. La DIRCOFI nous a dit qu'elle allait y remédier....la CGT préfère les actes aux paroles...

Une chose est sûre, le déploiement des versions dématérialisée des registres n'aurait dû être mis en œuvre qu'une fois toutes les fonctionnalités abouties.

DRFIP

Après avoir demandé des éclaircissements sur les suites données à certaines inscriptions des fiches RSST, la CGT a dénoncé l'absence de mise en œuvre de procédures d'Urgence dans le cas de panne de chauffage. Les derniers collègues à en avoir fait les frais sont ceux du malheureux site de Lesparre. En plus de travailler dans un site amianté et quasi insalubre, ils sont restés presque 15 jours au grand frais, décidément rien ne leur est épargné !

Suite aux multiples alertes de la CGT sur la thématique du ménage aux précédentes séances plénières, le président du CHSCT a profité de l'examen des registres pour nous informer que la BLI (service logistique) avait envoyé une note à l'ensemble des chefs de service concernant la qualité du nettoyage en rappelant les obligations de l'entreprise, les contrôles existants et les horaires.

Ainsi, la Direction espère avoir des remontées pour appliquer des pénalités à l'entreprise, seul levier actionnable d'après elle.

La CGT tient à nouveau à rappeler que ce n'est pas la qualité du service rendu par les agents en charge de cette mission qui est en cause mais bel et bien le manque de moyens humains issu de la politique menée par l'entreprise titulaire du marché.

DOUANES

La première annotation concernait un problème électrique au local social du CSRH du Bouscat. La semaine prochaine ERDF et un électricien tenteront de solutionner cette situation.

S'agissant de la seconde annotation portée au registre, un problème de chaises, de couverts et de fauteuils à l'aéroport de Bergerac, le problème avait été traité au niveau du chef de service.

Concernant la dernière annotation, un problème personnel et d'ordre social porté sur le registre de danger grave et imminent, la CGT ne peut que déplorer la position dogmatique de la Direction Générale des douanes qui refuse désormais toute demande de mise à disposition y compris dans des situations très lourdes comme c'est le cas ici.

La Direction des douanes justifie cette posture par les très nombreuses MAD qui sont sollicitées par les agents et la gestion complexe que cela engendre.

Nous avons rappelé à la direction que cette situation est due aux possibilités de mutation qui se tarissent du fait des fermetures de service incessantes et des multiples réorganisations que connaît la douane.

Les premières victimes de cette politique d'austérité appliquée à la douane ce sont les personnels aux prises avec des situations sociales et familiales douloureuses. Le directeur des douanes nous informe que la direction générale envisage de nouvelles règles à mettre en œuvre au niveau national pour tenir compte de ces situations.

À ce stade de la séance, la CGT a tenu à s'assurer que les débats étaient bien enregistrés conformément à la délibération adoptée à l'unanimité par les représentants des personnels en début d'année.

Mais oh, surprise, le président nous a annoncé que la séance ne serait pas enregistrée au prétexte de l'absence du secrétaire animateur du secrétariat général, seul utilisateur selon lui de ces enregistrements. Pour rappel, il avait procédé de même lors de la séance plénière du 4 avril.

Après s'être insurgé contre ce second coup de force du Président, la CGT et les autres OS lui ont rappelé l'importance de respecter les délibérations du comité. De plus, nous lui avons aussi réitéré la double finalité de cette procédure d'enregistrement : aider à la rédaction des PV et surtout limiter les désaccords sur la réalité des débats.

Le président s'est finalement rangé à notre avis.

Présentation par l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (isst) de la note d'orientation ministérielle 2016 et de ses annexes

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail a tout d'abord présenté les risques dits « prioritaires » par la note : chute de plain-pied, Risque routier, RPS, Sécurité incendie et panique.

Concernant ce dernier point, l'ISST nous a informé que la Commission de Sécurité a, fin 2013, émis un avis favorable sur la prévention des risques de panique à la Cité Administrative.

Il nous a informé également que les crédits CHSCT par agent du Ministère, pour l'année 2016, étaient maintenus.

La CGT a demandé comment sera décliné, au niveau local, la démarche de prévention contre les RPS (risques psychosociaux) décrite dans l'annexe 1 de la note. L'absence de réponse immédiate démontre le peu d'intérêt porté à ce type de risque alors même que ces derniers sont en croissante augmentation.

Sur la thématique des aménagements de poste, la CGT s'est assurée de la transmission du fichier d'identification des agents concernés aux médecins de prévention. Nous avons proposé que le correspondant « handicap » participe au CHSCT traitant des rapports du médecin de prévention. Refus catégorique du président.

Les représentants CGT ont dénoncé le cynisme qui consiste à faire figurer en annexe de la note d'orientation un document d'une vingtaine de pages sur la conception de l'accueil des usagers à l'heure où la DGFIP explicite les futures

étapes de la disparition programmée des accueils !

Nous avons interrogé le Président sur la déclinaison de ce projet en Gironde, il affirme qu'en dehors des centres de contact, rien d'autre n'est envisagé (on n'a décidément pas les mêmes sources !) et que si c'était le cas il garderait la primeur de cette annonce pour le CTL. Les collègues de l'accueil apprécieront !

Le gros souci pour nos directions concerne l'absence de médecins de prévention que vont connaître très prochainement les départements du Gers, des Landes et des Pyrénées Atlantiques, même si cette pénurie ne touche pas pour l'instant les départements du ressort du CHSCT33, il est à craindre que le manque de vocations que connaît la profession entraîne les mêmes conséquences partout en France.

C'est au ministère de mettre les moyens pour rendre cette fonction plus attractive dans le contexte de réorganisations que vivent nos directions.

Nous avons d'ailleurs demandé l'état d'avancement du projet de relogement des médecins de prévention suite au problème d'ambiance thermique du cabinet de la cité. Rien de neuf et après avoir justifier cette stagnation par la difficulté de trouver des locaux avec un point d'eau, le Président a pourtant décliné la proposition de la CGT d'utiliser les locaux libérés par le PRD au 6^{ème} étage de Mériadeck où nous sommes sûrs que des points d'eau existent puisqu'il s'agit des anciens appartements de fonction de nos Directeurs !

Le règlement intérieur

Depuis cette année, le règlement intérieur n'est plus mis au vote.

Pour autant, à l'initiative de la CGT, un certain nombre d'amendements concernant ce règlement ont été adoptés à l'unanimité.

Concernant la circulaire relative au fonctionnement des CHSCT du Ministère, nous alertons le Président sur le danger que ferait naître une application sans discernement de la disposition qui consiste à assimiler la non-participation au vote à une abstention.

En effet, c'est toujours de bonne foi et parce qu'il ne disposait pas des informations nécessaires sur les projets présentés que les représentants des personnels n'ont pas émis d'avis.

Assimiler systématiquement cette absence d'avis à une abstention remettrait en cause la validité juridique des processus de consultation comme cela s'est déjà produit récemment sur des fermetures de services douaniers.

Lors de cette séance du CHSCT33, notre camarade Aurélie Fernandez, en concertation avec la délégation CGT et pour des raisons personnelles, a souhaité démissionner de son poste de secrétaire des OS qu'elle a exercé pendant un an et demi.

C'est Annie Traoré du syndicat FO qui a été élue nouvelle secrétaire du CHSCT33 en cohérence avec la revendication d'alternance portée par la CGT sur ce poste.

Un épilogue à l'image de l'état du dialogue social en Gironde :

En dépit du peu de réaction qu'avait suscitée la demande de report des trois points évoqués en introduction, nous avons été surpris que le Président entame l'examen de ces points.

Après un débat assez vif sur le sujet et confirmation de sa part qu'il allait maintenir sa position, les représentants du personnel ont demandé une suspension de séance. Ce n'est pas un coup d'essai pour le président dans le domaine des coups de force, cela fait d'ailleurs des mois que nous luttons sur ces points. C'est pourquoi l'ensemble des représentants en CHSCT estimant ne plus pouvoir siéger dans de telles conditions, a quitté la séance avant son terme.

Le dialogue social exige le respect d'un certain nombre de règles intangibles : communication des documents aux représentants des personnels sur les points à l'ordre du jour, respect des délais pour l'envoi de ces documents, respect des délais pour l'envoi des convocations, réponse aux délibérations votées par le CHSCT, application des décisions du comité .

À l'heure actuelle, ces pré-requis ne sont pas respectés alors qu'ils sont prévus dans le décret 82-453 .

En effet, les directions pressées par le Ministère d'accélérer la mise en œuvre des fermetures et réorganisations ne s'embarrassent plus des lois et règlements et encore moins des avis des représentants des personnels : ces coups de canifs successifs à la démocratie sociale nous ont conduit à adopter la seule attitude qui s'imposait : quitter la salle de réunion.